

FONDATION
GENÈVE GENEVA
PLACE FINANCIAL
FINANCIÈRE CENTER

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2017



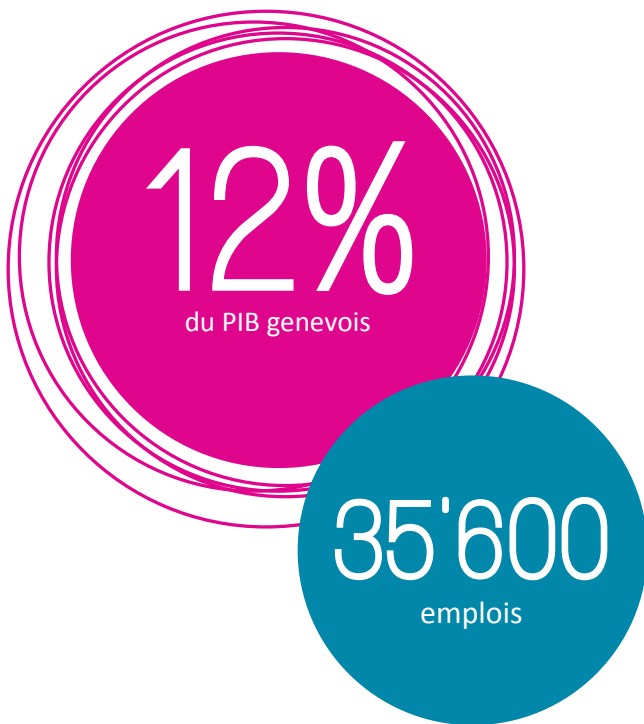
La Fondation Genève Place Financière

Créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, la Fondation Genève Place Financière est l'organe faîtière de la place financière. Générant 35'600 emplois et contribuant à hauteur de 12 % du PIB genevois, le secteur financier repose sur trois piliers : la gestion de fortune privée et institutionnelle, le financement du négoce de matières premières ainsi que la banque commerciale et de détail. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La Fondation Genève Place Financière a pour mission essentielle de promouvoir cette chaîne de valeurs et œuvre au développement de conditions-cadres optimales pour l'ensemble des partenaires de la Place.



Sommaire

1	Message du Président	2
2	Le contexte conjoncturel	5
3	Conditions-cadres	6
	1. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif	6
	Initiative "Monnaie pleine"	
	Initiative pour des multinationales responsables	
	Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et	
	Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin)	
	Vers une réglementation différenciée	
	La réglementation face à l'évolution technologique	
	Protection des données	
	Mise en œuvre des réglementations du GAFI	
	2. Pour une fiscalité attractive	9
	En Suisse	
	Fiscalité des personnes morales	
	Fiscalité des personnes physiques	
	Au plan international	
	Examen par les pairs du Forum mondial sur la	
	transparence et l'échange de renseignements	
	à des fins fiscales	
4	Communication et promotion	13
	Relations avec les médias ; Réseaux sociaux ;	
	Événements ; Partenariats et soutiens	
5	Formation	17
	Favoriser l'excellence ; Choisir un métier	
6	Conseil	21
7	Secrétariat	22
8	Commissions permanentes	23
9	Association de Soutien à la	25
	Fondation Genève Place Financière	
10	La place financière genevoise en chiffres	26



1

Message du Président

Créons ensemble la finance de demain !

Le présent rapport d'activité donne un aperçu des développements qui ont marqué, au cours des douze derniers mois, les principaux dossiers suivis par la Fondation Genève Place Financière (FGPF).

La place financière a probablement plus changé au cours de ces dix dernières années que durant le siècle précédent. Elle a dû faire face à un changement de paradigme majeur dans les domaines fiscaux et réglementaires. Durant cette période, la Place a su faire preuve d'une grande résilience grâce à sa diversité et à sa capacité d'innovation. L'enquête conjoncturelle 2017-2018 (cf. p. 5) publiée par la Fondation Genève Place Financière démontre que le règlement du passé n'occupe plus le devant de la scène. Les établissements financiers et bancaires développent clairement des stratégies d'avenir. Le secteur bancaire contribue toujours de manière déterminante au PIB helvétique (9,1%) et au PIB cantonal (12%).

Durant l'année écoulée, la FGPF s'est attachée à renforcer son action afin que tout soit mis en œuvre à Genève, et en Suisse, pour renforcer la compétitivité de la place financière et lui permettre de continuer de jouer son rôle de moteur économique.

Dans cet esprit, la Fondation a multiplié les contacts avec les autorités cantonales, en particulier avec les Conseillers d'Etat en charge des finances et de l'économie, respectivement M. Serge Dal Busco et M. Pierre Maudet. L'année 2017 a été l'occasion d'entamer une réflexion sur les métiers de demain, dans le domaine des FinTechs notamment, grâce à des échanges avec des personnalités influentes à l'image du Prof. Martin Vetterli, Président de l'EPFL.

Sur le plan international, un dialogue a également été instauré avec M. Joachim Son-Forget, Député des Français établis hors de France pour la Suisse et le Liechtenstein, et avec M. Jörg Gasser, Secrétaire d'Etat aux questions financières internationales. Lors de ces rencontres, la problématique de l'accès aux marchés étrangers a été mise en exergue, tant elle revêt une importance capitale pour notre place financière.

Engagement et conviction

Nos partenaires économiques ont aussi fait l'objet de toute notre attention. En effet, un travail en réseau fondé sur une conviction partagée demeure l'élément-clé pour le succès et l'avenir de notre Place.

Le canton de Genève dispose d'un atout majeur : sa place financière constitue un "cluster" regroupant la gestion de patrimoine, le négoce et le financement du trading en matières premières, l'affrètement maritime et la surveillance ainsi qu'un tissu très dense de multinationales. Ces différents maillons interdépendants forment une chaîne de valeurs unique au monde. La présence des organisations internationales, à laquelle vient s'ajouter une recherche universitaire de haut niveau, renforce encore l'attractivité de la région.

En 2017, la FGPF s'est particulièrement mobilisée en faveur, d'une part, d'une réglementation mesurée et différenciée, conforme aux standards internationaux (cf. p. 7), et, d'autre part, de l'indispensable réforme de l'imposition des entreprises rebaptisée "Projet fiscal 17" (PF 17) (cf. p. 9). Sur ces deux dossiers, un engagement commun de tous les acteurs économiques est essentiel.

La volonté de fédérer les énergies a conduit à la création d'une Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière (ASFGPF) qui a vu le jour en 2016 (cf. p. 25). L'Assemblée générale s'est déroulée le 27 novembre 2017 en présence de M. Mark Branson, directeur de la FINMA.

A cette occasion, consciente du fait que la diversité constitue un atout compétitif essentiel, l'autorité de surveillance a présenté aux membres de l'ASFGPF ses initiatives en vue d'une régulation et d'une supervision davantage orientées vers les risques. Cette vision pragmatique vise la mise en place du principe d'une réglementation différenciée en fonction de la taille des établissements concernés.

La Loi sur les services financiers (LSFin) et la Loi sur les établissements financiers (LEFin) (cf. p. 7) ont permis justement de mesurer le chemin parcouru dans l'adoption



Yves MIRABAUD
Président

d'une réglementation adaptée à la pratique. Ce projet, après un départ chaotique en 2015, est aujourd'hui sur de bons rails. La persévérance des acteurs financiers et des parlementaires doit être saluée. Cela démontre assurément qu'un terrain d'entente entre tous les acteurs économiques, avec en point de mire la compétitivité, est du domaine du possible.

Il faut espérer qu'une mobilisation similaire prévaudra dans la concrétisation de PF 17. Il est en effet essentiel d'instaurer une égalité de traitement entre toutes les entreprises et de mettre en place un système transparent et pérenne sur le long terme, qui bénéficiera d'une large acceptabilité au niveau international.

Talents et innovations

Les conditions-cadres sont certes centrales, mais elles ne sauraient être mises en application sans les quelque 35'600 personnes qui œuvrent à Genève dans le secteur financier. Investir dans la formation et l'attractivité des talents reste plus que jamais une priorité.

Le défi est double puisqu'il convient de former à la fois les collaboratrices et les collaborateurs aux métiers de demain et les jeunes qui représentent la relève. Pour ce faire, les profils devront évoluer pour tenir compte aussi bien de l'évolution constante de la réglementation que des nouvelles technologies. Il ne s'agit pas d'un sujet technique, mais d'une réflexion de fond qui concerne autant la formation continue que l'apprentissage et la formation académique. C'est la raison pour laquelle ici aussi un partenariat entre les milieux économiques et académiques s'avère indispensable.

En collaboration avec Go-Apprentissage, la FGPF a poursuivi ses visites dans les cycles d'orientation et les écoles de commerce du Canton de Genève afin de sensibiliser les étudiant.e.s aux métiers de

la finance en vue d'une éventuelle postulation à un apprentissage (cf. p. 19). Le secteur financier s'inscrit ainsi pleinement dans la stratégie du Département de l'Instruction Public (DIP) qui a fait de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans une priorité.

L'environnement de plus en plus réglementé du secteur de la gestion de fortune démontre la nécessité de maintenir l'excellence des talents qui composent la Place financière aux travers de formations continues. En ce sens, la certification SAQ en "wealth management" (cf. p. 18) s'est rapidement positionnée comme un standard innovant.

Le "Global Competitiveness Index 2017-2018" du WEF a justement placé la Suisse en tête de son palmarès pour la 9^{ème} année consécutive grâce à son système de formation. Ce classement indique également que la capacité d'innovation est essentielle à la compétitivité. Dans cette perspective, la place financière genevoise explore des pistes prometteuses telles que les FinTechs (cf. p. 14), la finance durable (cf. p. 15) et la philanthropie. Ces trois domaines participent à la diversité de la Place et attirent des compétences nouvelles et complémentaires. Ils constituent donc non seulement des relais de croissance intéressants, mais aussi des vecteurs de différenciation avec les autres centres financiers.

En conclusion, l'impulsion donnée par les entreprises du secteur, les autorités politiques et le monde de la formation permettra de créer la finance de demain, pour la prospérité de notre Canton.



2

Le contexte conjoncturel

La Fondation Genève Place Financière réalise depuis 2002 une enquête conjoncturelle auprès des banques et des gérants indépendants de la Place. Les résultats obtenus reflètent leur analyse et leur perception sur la marche de leurs affaires et les perspectives pour la place financière genevoise.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2017-2018 montrent que les intermédiaires financiers envisagent l'avenir avec une confiance accrue.

De nombreux signaux sont encourageants. Depuis 2008, la Place financière a fait preuve d'une grande résilience grâce à sa diversité et à sa capacité d'innovation. Il n'est donc pas étonnant qu'elle constitue l'un des principaux moteurs de l'économie genevoise en contribuant à hauteur de 12% au PIB cantonal.

Le premier semestre 2017 confirme cette tendance à l'embellie. Près des trois quarts des plus grands établissements ont enregistré une augmentation de leur bénéfice net. Et pour près de la moitié d'entre eux, cette hausse est supérieure à 15% par rapport à 2016. Cette évolution positive va de pair avec la hausse des actifs sous gestion, qui est à parts égales le reflet de la différence entre les apports et les retraits et celui de l'évolution des marchés.

Du côté de l'emploi bancaire, le fléchissement observé en 2015 et en 2016 explique la prudence actuelle des acteurs financiers. Entre 2015 et 2017, le nombre de postes a diminué d'environ 3% pour s'élever aujourd'hui à 18'341 collaboratrices et collaborateurs. Une baisse comparable a été observée pour ce qui est du nombre d'emplois dans le secteur financier au sens large. La courbe du chômage est pourtant restée stable cette année encore. Ceci démontre que la diversité des savoir-faire caractéristique de l'industrie financière est recherchée dans d'autres branches de l'économie.

L'enquête conjoncturelle 2017-2018 permet de conclure que la compétitivité et la capacité d'innovation de la Place financière constituent les éléments clés de cette réussite. A cet effet, trois ingrédients sont essentiels : l'accès au marché ; une réglementation mesurée et différenciée, conforme aux standards internationaux (cf. p. 7) ; une

attractivité fiscale (cf. p. 9) reposant sur un degré de prévisibilité et de sécurité juridique élevé.

L'évolution des apports nets de fond observée en 2017 résulte en très grande partie d'une clientèle résidant à l'étranger. Les banques suisses sont donc avant tout des entreprises exportatrices. Dans ce contexte, l'amélioration de l'accès aux marchés étrangers revêt une importance stratégique prioritaire. Sur ce point, l'enquête conjoncturelle 2017-2018 confirme le rôle de partenaire principal joué par l'Union européenne pour le secteur bancaire. Dans un scénario sans un accès facilité à ce marché, ce sont surtout les activités du "front" qui seraient impactées. Ces emplois ne seraient plus créés en Suisse mais dans des pays membres de l'UE, en particulier au Luxembourg. Le risque de délocalisation est donc bien réel. Le dernier baromètre bancaire de l'Association suisse des banquiers révèle d'ailleurs qu'au 1^{er} septembre 2017, le nombre d'emplois bancaires en Suisse a diminué de 971 postes alors qu'il a augmenté de 283 unités à l'étranger.

L'enquête conjoncturelle souligne qu'au-delà des enjeux internationaux, les acteurs financiers sont préoccupés par les questions relatives à l'imposition des personnes morales en Suisse. Ce facteur constitue l'un des points de comparaison essentiel entre centres financiers. Le "Projet fiscal 2017" (cf. p. 9) répond aux incertitudes engendrées par l'échec de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) en février 2017. Il est fermement soutenu par la FGPF.

Selon les résultats de l'enquête, les FinTechs constituent également un axe à privilégier dans le futur. Pour en savoir un peu plus, la définition des aspects prioritaires nécessaires au succès de l'évolution numérique a fait l'objet d'une question spécifique. Dans ce domaine, les acteurs financiers souhaitent avant tout la poursuite d'une collaboration constructive avec les autorités politiques. Ils insistent aussi sur la nécessité d'une égalité de traitement afin d'éviter une distorsion de concurrence avec les entreprises actives dans les technologies financières innovantes. La possibilité de faire venir des spécialistes de l'étranger et l'amélioration de la formation (cf. p. 17) en Suisse arrivent en troisième position et sont révélatrices des attentes de l'industrie.

3

Conditions-cadres

1. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif

■ Initiative "Monnaie pleine"

L'initiative "Monnaie pleine" a pour but d'introduire en Suisse un système monétaire attribuant à la Banque nationale le contrôle absolu et direct de la masse monétaire, interdisant de ce fait aux banques commerciales de créer de l'argent en octroyant des crédits. Seuls des prêts intégralement couverts par des dépôts d'épargne pourraient ainsi être accordés.

Le texte prévoit également de distribuer directement l'argent nouvellement créé par la BNS aux collectivités publiques ou aux citoyens. Il s'agit d'une réforme radicale du système en vigueur, testée nulle part dans le monde sous cette forme. Il tombe sous le sens qu'une telle raréfaction de l'offre de crédit bancaire entraînerait une hausse des taux d'intérêt, au détriment du financement de l'économie.

A cela s'ajoute que cette initiative menacerait gravement l'indépendance de la BNS et sa capacité de mener une politique monétaire destinée à garantir la stabilité des

prix. Les pressions seront en effet énormes sur la Banque nationale pour qu'elle ne ferme pas le robinet des injections de liquidités.

En février 2016, le Conseil fédéral a exprimé son opposition à cette initiative et a décidé de ne pas lui opposer de contre-projet. Le Parlement a suivi l'avis du Gouvernement. La votation populaire aura lieu le 10 juin 2018. Espérons que le peuple suisse rejettera massivement l'expérimentation hasardeuse proposée par l'initiative "Monnaie pleine" !



Ne jouons pas aux apprentis sorciers !

■ Initiative pour des multinationales responsables

L'initiative "pour des multinationales responsables" a été déposée en automne 2016 par une coalition réunissant environ 60 ONG. Elle réclame le renforcement des dispositions sur la responsabilité des entreprises dans les domaines des droits de l'homme et de l'environnement. Cela implique des obligations en termes d'évaluation des risques, de mesures destinées à éviter des atteintes aux droits humains et à l'environnement et de publication d'informations exhaustives relatives aux mesures prises.

Le Conseil fédéral a publié son Message le 15 septembre 2017. Il recommande le rejet du texte, sans lui opposer de contre-projet. Le Gouvernement estime que le mécanisme de responsabilité civile prévu par l'initiative va trop loin

et serait unique en son genre. Pour le Conseil fédéral, il conviendrait de privilégier une approche concertée à l'échelle internationale (ONU, OCDE). A cela s'ajoute que l'initiative serait très délicate à mettre en œuvre en raison de son caractère extraterritorial, sans pour autant fournir de garantie quant à l'amélioration de la situation des populations et de l'environnement dans les pays en développement.

Le texte est maintenant soumis aux Chambres fédérales et il faut s'attendre à une votation populaire en 2019. Plusieurs parlementaires réfléchissent à l'élaboration d'un contre-projet.

■ Loi fédérale sur les services financiers (LSFin) et Loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin)

La LSFin doit régler les conditions applicables à la fourniture des services financiers et à l'offre d'instruments financiers. Le but est de reprendre les standards fixés par la Directive européenne MIFID II, dans un esprit de recherche de l'équivalence.

Après une procédure de consultation mouvementée, le Conseil fédéral a publié son Message en novembre 2015. Le Gouvernement a renoncé aux dispositions les plus controversées, notamment dans le domaine de la procédure civile (renversement du fardeau de la preuve, introduction d'une "class action" selon le modèle américain, constitution d'un fonds destiné à couvrir les frais de procès des clients même lorsqu'ils n'obtiennent pas gain de cause, etc.).

L'élément central de la LEFin réside dans le mode de surveillance des gestionnaires de fortune indépendants (GFI). L'année 2016 a permis aux différents protagonistes de trouver un compromis pragmatique : il est prévu que les GFI devront obtenir une autorisation de la FINMA, mais que la surveillance au quotidien sera conduite par une ou plusieurs

organisations, devant encore être créées. Les banques ne devraient ainsi pas être responsables de cette surveillance.

Le Conseil des Etats a adopté ces deux textes durant la session d'hiver 2016. Lors des débats, le Conseil national a voté en faveur de toutes les demandes formulées par l'ASB, à une exception près, à savoir l'exigence de voir les ordonnances validées par le Parlement.

On se trouve actuellement dans la procédure d'élimination des divergences. Toutefois, comme l'examen n'a pas pu être achevé durant la session d'automne 2017, l'objet ne pourra être traité à nouveau par le Conseil des Etats qu'au printemps 2018. Les divergences qui subsisteraient ensuite seraient éliminées lors de la session d'été 2018.

En parallèle, cinq groupes de travail emmenés par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SIF) sont chargés de mettre en place les ordonnances d'application. En tout état, il ne faut pas s'attendre à une entrée en vigueur de la LSFin/LEFin avant 2019, voire 2020.

■ Vers une réglementation différenciée

Le 2 octobre 2017, la FINMA a organisé un "Kleinbankensymposium" destiné aux établissements des catégories 4 et 5. Il a notamment été question de "leverage ratio", d'exigence de fonds propres en fonction des risques et du processus de révision externe.

Une des suggestions de la FINMA est que les établissements des catégories 4 et 5 sans risque accru ou sans passé problématique procèdent à un audit prudentiel uniquement tous les deux ou trois ans. Par ailleurs, la FINMA a prévu d'organiser une phase pilote avec quelques banques dès 2018.

■ La réglementation face à l'évolution technologique


Le 1^{er} août 2017, deux mesures adoptées par le Conseil fédéral par le biais d'une modification de l'Ordonnance sur les banques (OB) sont entrées en vigueur :

- L'exception contenue dans l'OB pour l'acceptation de fonds à des fins d'exécution doit explicitement s'appliquer aux opérations exécutées dans un délai de 60 jours (au lieu du délai de 7 jours selon la pratique actuelle).
- L'acceptation de dépôts du public jusqu'à CHF 1 million ne doit pas être considérée comme une activité commerciale et sera possible sans autorisation. Le but est de permettre à des entreprises de tester un modèle d'affaires avant de solliciter une autorisation.

La FINMA n'est pas restée inactive dans ce domaine. Début 2018, elle a initié une révision de sa Circulaire concernant l'ouverture d'un compte en ligne. Selon les règles en vigueur, l'ouverture d'une relation bancaire en ligne

nécessitait obligatoirement le virement d'un montant en provenance d'une banque suisse. Cette exigence a rendu l'accès de cette solution innovante limité aux seuls clients disposant déjà d'un compte en Suisse. Cette approche restrictive n'était pas compatible avec les besoins de notre Place financière largement tournée vers une clientèle internationale. L'évolution pragmatique initiée par la FINMA pour lever cet obstacle doit être saluée.

En février 2018, la FINMA a également publié un guide pratique pour clarifier les règles applicables aux "Initial Coins Offerings (ICO)". Les jetons ("tokens") sont divisés en plusieurs catégories en fonction de leur usage. Les jetons de paiement sont soumis aux règles anti-blanchiment et ceux prévus pour l'investissement doivent répondre aux exigences en matière de négoce de valeurs mobilières (obligation d'établir un prospectus, etc.).

 **Un engagement commun et une vision pragmatique de la réglementation demeurent des éléments clés de réussite**

■ Protection des données

Le 15 septembre 2017, le Conseil fédéral a déposé son Message concernant la révision totale de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD). Le projet de loi vise à renforcer la protection des données, au travers notamment de l'amélioration de la transparence du traitement de ces données et du contrôle exercé par la personne concernée. Il vise en outre à assurer le maintien de l'équivalence du niveau de protection entre la Suisse et l'UE. Enfin, il a pour but de maintenir et de renforcer la compétitivité de la Suisse en créant un environnement propre à faciliter les flux transfrontaliers de données et en favorisant l'émergence de nouvelles activités économiques en lien avec la société numérique, ce qui passe par un standard de protection élevé, reconnu au plan international.

En janvier 2018, la Commission compétente du Conseil national s'est saisie du dossier et a décidé de procéder en deux temps. Elle entend tout d'abord adapter le droit suisse en ce qui concerne l'aspect pénal du traitement des données à caractère personnel, afin de rendre la législation helvétique conforme aux Accords de Schengen. Une révision en profondeur de la LPD n'interviendra que dans un deuxième temps. Ce traitement échelonné pourra s'avérer problématique pour les nombreuses entreprises suisses en contact avec des clients européens. En effet, ces sociétés devront agir en conformité avec le Règlement européen sur la protection des données à compter du 25 mai 2018. Le processus conduisant à une révision totale de la LPD ne devra donc pas s'éterniser. Dans ce contexte, il faudra également se garder de tout "Swiss finish".

■ Mise en œuvre des réglementations du GAFI

Le 6 décembre 2016, le GAFI a publié le 4^{ème} rapport d'évaluation mutuelle de la Suisse. Notre pays a obtenu un bon résultat d'ensemble, supérieur à la moyenne des pays déjà évalués. En effet, la Suisse est jugée conforme ou largement conforme en ce qui concerne 31 Recommandations sur 40. En outre, le GAFI n'a identifié aucune lacune fondamentale mais a relevé quelques déficiences dans le dispositif, notamment en lien avec l'absence d'assujettissement à la LBA des avocats, notaires et fiduciaires pour certaines activités non financières, telles que la création de sociétés et de trusts. A cela s'ajoute que le nombre de communications de soupçons est considéré comme trop faible, au vu de l'importance de la place financière suisse. Enfin, la coexistence du droit et de l'obligation de communiquer est source de confusion.

Ce rapport d'évaluation a d'ores et déjà conduit à plusieurs démarches en matière de réglementation et d'autoréglementation :

- Révision de l'OBA-FINMA : en septembre 2017, la FINMA a ouvert une procédure d'audition relative à un projet de révision de l'OBA-FINMA. Selon ce texte, les intermédiaires financiers devront vérifier les informations sur l'ayant droit économique même chez des clients comportant des risques normaux. Ils devront également mettre à jour régulièrement ces informations. Cette révision concrétise également les exigences posées aux intermédiaires financiers disposant de succursales ou de groupes à l'étranger concernant leur gestion globale des risques juridiques et des risques de réputation. Enfin, la FINMA entend abaisser le seuil applicable aux opérations de caisse et à la souscription de placements collectifs non cotés en bourse au niveau exigé par le GAFI, soit CHF 15'000.-.
- Révision de la CDB 2016 : à peine adoptée, la CDB 2016 fait déjà l'objet d'une procédure de révision portant notamment sur l'identification et la vérification
 - 1) des détenteurs de contrôle (art. 20 CDB),
 - 2) des ayants droit économiques (art. 27 CDB),
 - 3) des personnes intervenant dans des constructions juridiques (art. 40 CDB).

3

Conditions-cadres

2. Pour une fiscalité attractive

■ En Suisse

La Fondation Genève Place Financière (FGPF) suit avec une attention particulière les dossiers liés au domaine de la fiscalité. En effet, la compétitivité et l'attractivité de la Suisse en comparaison internationale dépendent largement des conditions-cadres fiscales en vigueur, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques.

Fiscalité des personnes morales

Projet fiscal 17 (PF 17)

Volet fédéral

Le 12 février 2017, le peuple suisse a rejeté à près de 60% le volet fédéral de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Le Conseil fédéral a immédiatement remis l'ouvrage sur le métier. Il a élaboré un nouveau projet, dénommé "Projet Fiscal 17 (PF 17)", en se fondant sur les lignes directrices définies par un groupe de travail réunissant la Confédération et les cantons. Le Gouvernement a lancé le 6 septembre 2017 une procédure de consultation auprès des milieux intéressés qui s'est achevée le 6 décembre 2017.

Après avoir évalué les avis exprimés, le Conseil fédéral a publié son Message le 21 mars 2018. Les éléments principaux de la réforme peuvent être résumés comme suit :

- L'imposition des dividendes est relevée à 70% au niveau fédéral et cantonal pour les personnes physiques. Cet élément suscite la critique dans certains milieux économiques, dont l'Union suisse des arts et métiers (USAM).
- Les cantons sont tenus d'introduire la "patent box".
- Les cantons peuvent prévoir une déduction supplémentaire pour la recherche et le développement.
- L'augmentation de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD) passe de 17% à 21,2%.

- Les intérêts des villes et des communes doivent être pris en compte dans la répartition de cette redistribution de l'IFD (on se souviendra à cet égard que de nombreuses villes s'étaient opposées à la RIE III).
- Les allocations familiales, financées par l'employeur, augmentent de CHF 30.- par mois, pour atteindre un seuil minimum de CHF 230.-. Cette mesure serait sans conséquence pour les cantons de Genève et de Vaud, dans la mesure où les montants versés à ce titre dépassent déjà largement ce seuil.

Parmi les éléments qui n'ont pas été retenus, citons en particulier le NID, "notional interest deduction". Celui-ci avait cristallisé les oppositions dans le cadre de la RIE III.

Il appartient maintenant au Parlement de se pencher sur ces propositions. Le temps presse car en décembre 2017, l'UE a placé la Suisse sur une liste grise d'Etats qui ont pris des engagements fiscaux, mais ne les ont pas encore respectés. Même si cette liste européenne est teintée d'hypocrisie, rappelons toutefois que Berne s'est engagée en 2014 déjà vis-à-vis de Bruxelles à supprimer les statuts fiscaux cantonaux.

Volet cantonal

Le 1^{er} novembre 2017, le Conseil d'Etat vaudois a annoncé qu'il entendait mettre en place dès le 1^{er} janvier 2019 le volet cantonal de la réforme fiscale, plébiscité par 87% des citoyens en mars 2016. Cela signifie en clair que le taux unique de 13,79% sera appliqué dès cette date, sans attendre l'adoption du volet fédéral du PF 17.

A Genève, il n'est pas prévu d'anticiper l'entrée en vigueur de PF 17 au niveau cantonal. La mise en pratique est donc

envisagée pour 2020. Le taux ordinaire de 24,2% sera donc exercé jusqu'à cette date. A cela s'ajoute que, dans le cadre du débat politique, on ne perçoit pas encore une volonté de parvenir à un accord comparable à la solution vaudoise.

Il tombe sous le sens que les entreprises genevoises ne seront pas prêtes à subir longtemps des conditions fiscales défavorables par rapport à leurs voisins vaudoises.

PF17 : l'échec n'est pas permis

Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières

Le 18 décembre 2015, le Conseil fédéral a ouvert une consultation à propos de la Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières.

Ce projet très controversé pose des problèmes de principe quant aux limites du caractère exécutoire en Suisse de décisions prononcées à l'étranger dans le domaine de la fiscalité (sous l'angle notamment de la notion d'arbitraire).

La notion de punissabilité des entreprises en vertu du droit suisse doit également être prise en compte dans cette réflexion. En effet, l'art. 102 du Code pénal suisse ne rend une entreprise punissable qu'en raison de son manque d'organisation et limite à CHF 5 millions le montant de l'amende.

Le 21 mars 2017, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) est entrée en matière sur ce projet. Après avoir reporté plusieurs fois sa décision sur cet objet, elle s'est exprimée en janvier 2018 en faveur d'une déduction fiscale des amendes, peines pécuniaires et sanctions administratives prononcées par une autorité étrangère.

Malheureusement, cette décision judiciaire n'a pas été confirmée par le plénum du Conseil des Etats qui est revenu à la version du Conseil fédéral. Le dossier sera maintenant soumis au Conseil national. Puisse-t-il reprendre à son compte le principe de la déductibilité des sanctions prononcées à l'étranger !

Fiscalité des personnes physiques

Initiative sur la protection de la sphère privée financière (initiative Matter)

Ce texte vise à maintenir le secret bancaire pour les clients privés en Suisse dans le domaine fiscal. Pour rappel, l'initiative avait été lancée pour contrer la volonté de la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf de renforcer le droit pénal fiscal à travers des mesures de contraintes.

L'Association suisse des banquiers (ASB) et le Conseil fédéral ont recommandé le rejet de ce texte, sans y opposer de contreprojet.

Après de nombreux rebondissements au cours de l'année 2017, le mouvement s'est accéléré début 2018. Le Conseil fédéral a annoncé l'abandon pur et simple de la révision du droit pénal fiscal, ce qui a permis le retrait de l'initiative. Dans la foulée, le Conseil national a retiré son contre-projet, mettant ainsi un terme à cette saga.

Attaques contre le bouclier fiscal à Genève

En comparaison intercantonale, Genève se caractérise par une progressivité particulièrement élevée de l'imposition des personnes physiques. En effet, environ 50% de l'impôt sur le revenu sont assurés par 7% des contribuables. Par ailleurs, 85% de l'impôt sur la fortune sont générés par 4,3% des contribuables. Afin de corriger un peu ce désavantage compétitif, le canton a introduit par le biais d'une votation populaire un mécanisme de bouclier fiscal, comparable à celui qui existe déjà dans les cantons de Vaud, de Berne et du Valais. Ce bouclier permet de limiter à 70% environ les prélèvements fiscaux fédéraux, cantonaux et communaux.

La gauche genevoise a cru bon de déposer simultanément une dizaine de projets de lois visant à suspendre, voire à supprimer, le mécanisme du bouclier fiscal. L'adoption de ces textes aurait pour conséquence immédiate un exode des gros contribuables genevois vers des cieux fiscaux plus cléments, au-delà de la Versoix.

Il faut donc espérer que le Parlement et, cas échéant, le peuple genevois saura se montrer raisonnable et refusera ces projets de lois synonymes d'une fiscalité confiscatoire.

Au plan international

Examen par les pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

En juillet 2016, la Suisse a réussi l'examen par les pairs du Forum mondial en obtenant la mention de "conforme pour l'essentiel" en matière d'échange de renseignements.

Parmi les points positifs, le Forum mondial a notamment relevé l'inscription dans la Loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF) d'une exception à la notification des contribuables faisant l'objet d'une demande de renseignements et l'extension du réseau de conventions de double imposition (CDI). Il a aussi salué l'augmentation des ressources en personnel dans le but de garantir une collaboration efficace.

Le Forum mondial a émis des réserves au sujet des actions au porteur, malgré les mesures déjà prises par notre pays.

A propos de l'assistance requise sur la base de données volées, il est fait référence au Message relatif à la révision de la LAAF transmis au Parlement le 10 juin 2016.

Pour tenir compte de ces remarques, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation en janvier 2018 qui comporte les éléments suivants :

- Le projet prévoit la conversion obligatoire en actions nominatives des actions au porteur des sociétés non cotées en bourse.
- Il est également prévu d'introduire des sanctions à l'encontre des actionnaires qui violent leur obligation d'annoncer les ayants droit économiques ou contre les sociétés qui violent leur obligation de tenir les listes d'actionnaires et d'ayants droit économiques.
- Le projet de loi contient aussi des dispositions sur la confidentialité des demandes d'assistance administrative.
- La problématique des demandes fondées sur des données volées ne fait pas l'objet de cette consultation, mais sera incluse dans le Message qui sera soumis ultérieurement aux Chambres fédérales.

Il est prévu que le Parlement se saisisse de ce dossier en hiver 2018, étant précisé que le prochain examen de la Suisse par les pairs du Forum Mondial devrait débuter durant le 2^{ème} semestre 2018.

Mise en place en Suisse du standard international pour l'échange automatique de renseignements

En mai 2014, la Suisse a déclaré qu'elle entendait appliquer le standard élaboré par l'OCDE en matière d'échange automatique de renseignements fiscaux (EAR).

Depuis cette date, notre pays a tout mis en œuvre pour concrétiser cette volonté. Il a d'abord fallu adhérer aux différentes Conventions internationales établissant le cadre de cette collaboration puis adopter une Loi fédérale ad hoc.

Le travail législatif s'est poursuivi par le biais de la ratification d'un traité avec l'Union Européenne, entré en vigueur début 2017. En parallèle, la Confédération a mené des négociations bilatérales avec plusieurs Etats dans le but d'introduire l'EAR avec eux.

A l'issue de ces différentes démarches diplomatiques, la Suisse s'est engagée à pratiquer l'EAR avec 38 Etats et territoires à compter de 2018.

Poursuivant sur cette voie, le Département fédéral des finances a lancé deux nouvelles salves de consultations, le 1^{er} décembre 2016 et le 2 février 2017, portant sur l'introduction de l'EAR avec 21, respectivement 20 nouveaux Etats et territoires.

Parmi les pays concernés, on trouve en particulier l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, le Mexique, la Colombie, l'Inde, la Chine, la Nouvelle-Zélande et la Russie.

Sur le principe, la Place financière a exprimé un avis favorable au sujet de l'élargissement de l'EAR, en particulier aux Etats membres de l'OCDE et du G20. Elle a toutefois demandé que des précautions soient prises afin d'éviter les abus.

Le Conseil fédéral a entendu ces préoccupations et inclus dans un Arrêté un mécanisme de contrôle qui précise les critères que l'Administration devra vérifier avant le premier envoi de données en 2019. Il s'agit notamment de déterminer si :

- l'Etat partenaire respecte bien le principe de spécialité, de confidentialité et de sécurité des données, conformément au standard de l'OCDE ;
- l'Etat partenaire dispose lui-même d'un réseau d'Etats partenaires adéquat, y compris avec les places financières concurrentes importantes de la Suisse ;
- des personnes concernées par l'échange de données ne sont pas exposées à des procédures dans l'Etat partenaire qui pourraient entraîner de sévères violations des droits de l'Homme.

En décembre 2017, après divers rebondissements relatifs aux traités avec l'Arabie Saoudite et la Nouvelle-Zélande, les Chambres fédérales ont fini par approuver l'EAR avec les 41 Etats sélectionnés par le Gouvernement, dans la perspective d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le 13 octobre 2017, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation relative aux accords concernant l'introduction de l'EAR avec Hong Kong et Singapour. Le délai pour prendre position à ce propos est arrivé à échéance le 27 janvier 2018.

Dans la mesure où il s'agit de deux places financières en concurrence directe avec la Suisse, le mécanisme de contrôle évoqué ci-dessus revêtira une importance toute particulière en lien avec les notions de "level playing field" et de protection des données.

 **EAR : une dernière vérification avant sa mise en œuvre**



4

Communication & promotion

■ Relations avec les médias

Le 10 octobre 2017, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a convié les représentant.e.s des médias suisses et étrangers à sa traditionnelle conférence de presse.

Cet événement a bénéficié d'un large écho dans la presse genevoise, mais aussi auprès des médias alémaniques et internationaux. L'intérêt des journalistes s'est concentré sur deux thématiques : le regain de confiance des acteurs financiers au vu des résultats de l'enquête conjoncturelle 2017-2018 (cf. p. 5) ainsi que l'importance de la formation, en particulier l'apprentissage et la formation continue, afin de répondre aux nouvelles normes réglementaires et à la digitalisation du secteur bancaire. L'innovation a également fait l'objet de commentaires médiatiques, avec un regard positif sur les mesures prises par l'industrie financière dans ce domaine.

Ces sujets ont été présentés par Yves Mirabaud (Président), Pascal Besnard (membre du Conseil) et Edouard Cuendet (Directeur). Un message commun a sous-tendu ces trois interventions. Le secteur bancaire contribue de

manière déterminante au PIB helvétique (9,1%) et au PIB cantonal genevois (12%). Pour lui permettre de continuer de jouer son rôle de moteur économique, la FGPF œuvre à l'élaboration de conditions-cadres favorables. Celles-ci ont pour objectifs de renforcer la compétitivité, attirer les talents et développer la capacité d'innovation.

Dans ce contexte, les médias ont également salué la capacité de résilience de la place financière genevoise et son aptitude à élaborer des stratégies d'avenir.

■ ■ **Le règlement du passé n'occupe plus le devant de la scène. Les établissements financiers et bancaires développent clairement des stratégies d'avenir**

■ Réseaux sociaux

Durant l'année 2017, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a mis en place une stratégie destinée à améliorer sa présence et sa notoriété sur les réseaux sociaux. Consciente de l'importance prise par ces médias qui représentent un vecteur de communication au même titre que les médias classiques, la FGPF a ciblé ses efforts sur Twitter et LinkedIn.

La création d'un profil sur le réseau social à l'oiseau bleu a permis à la FGPF de développer une communauté intéressée par les sujets touchant la place financière genevoise. C'est en effet à cet endroit que se côtoient les acteurs bancaires, des associations économiques, des leaders d'opinion, des personnalités du monde politique et académique, des étudiant.e.s et les représentant.e.s de la cité pour communiquer, se renseigner et partager. Actuellement, l'audience est constituée pour 70% d'hommes et 30% de femmes, âgé.e.s majoritairement entre 25 et 34 ans. A travers le "#FGPF", la Fondation Genève Place Financière entend regrouper toutes les informations qui animent la Place financière. Grâce à la création de listes, nos abonné.e.s ont la possibilité d'accéder rapidement à des informations pertinentes que ce soit dans le domaine de la finance, de l'économie et des FinTechs.

Initier des rencontres, élargir ses perspectives professionnelles ou ouvrir des portes : la présence de la FGPF sur LinkedIn passe par la diffusion régulière d'actualités la concernant. La page entreprise de la FGPF intègre des articles et des interviews créés spécifiquement pour LinkedIn et s'inscrit ainsi en complémentarité de Twitter et du site web institutionnel www.geneve-finance.ch.

■ Evénements

Les Assises de la place financière

Evénement dédié aux collaboratrices et collaborateurs des établissements bancaires et financiers genevois, les Assises de la Place Financière 2017 ont été placées sous la thématique de l'intégration des générations Y et Z dans le monde du travail.

La génération Z fait suite à la génération Y, plus communément appelée "Millennials", déjà active professionnellement. En tant que générations ultra connectées marquées par des codes, habitudes et spécificités très différentes, leur intégration en entreprise représente un enjeu de taille pour les responsables des ressources humaines, les "managers", mais aussi les collaboratrices et collaborateurs qui seront amenés à travailler avec eux.

Afin d'apporter un éclairage pragmatique quant à ces défis générationnels, le Dr. Olivier Revol, neuropsychiatre et pédopsychiatre à la tête du centre des troubles de l'apprentissage de l'hôpital neurologique de Lyon, a livré une conférence passionnante. Cette présentation a été suivie par une séance de questions et réponses très animée.



Forum économie numérique

La 3^{ème} édition du Forum économie numérique s'est tenue le vendredi 10 novembre 2017, à la Fédération des entreprises romandes (FER). Cette rencontre, destinée aux dirigeant.e.s d'entreprises ainsi qu'aux responsables de l'informatique et de la transformation numérique, a porté sur les défis liés à la vente en ligne et l'arrivée de nouvelles technologies dans les points de vente physiques.

Organisés en partenariat avec le Canton de Genève, la FER, l'Université de Genève (UNIGE) et la FGPF, les divers ateliers proposés à cette occasion ont permis de nourrir un débat fructueux lié aux enjeux générés par le virage numérique dans le commerce de détail.

En co-organisant l'atelier intitulé "A quoi faut-il veiller avant de se lancer dans le commerce en ligne ?", la FGPF a contribué à fournir des informations utiles relatives à l'intégration de nouvelles technologies, comme la blockchain, dans les moyens de paiement.



© Luly Glez

■ Partenariats et soutiens

Sustainable Finance Geneva (SFG) : "le monde change, la finance innove"

L'association Sustainable Finance Geneva (SFG) a pour mission de promouvoir Genève en tant que plateforme de la finance durable en Suisse romande et entend également créer un dialogue productif avec toutes les parties prenantes. Elle propose de nombreuses sources d'informations, mais aussi des manifestations destinées tant à ses membres qu'aux acteurs romands.

En septembre 2017, avec le concours de la Fondation Genève Place Financière (FGPF) et de la Ville de Genève, le SFG a publié un livre sous le titre "Le monde change, la finance innove". Au travers de l'expertise de 40 professionnel.le.s, l'ouvrage met en lumière 60 innovations ayant contribué au développement du secteur de la finance durable. Ces innovations, aussi inspirantes que représentatives de l'évolution rapide de ce marché, se rapportent notamment à la blockchain, aux green bonds, ou encore à la micro-finance.



En accueillant le siège de quelque 220 entreprises et organisations actives dans ce secteur, la Suisse a créé un climat favorable au développement de produits innovants en matière de finance durable. En ce sens, cet ouvrage livre au lecteur une vision concrète des possibilités offertes par ce domaine.

Genève, en tant que place financière de référence dans la gestion de fortune, a su saisir cette opportunité et créer un environnement particulièrement propice à l'expansion de la finance durable. Celle-ci participe à la diversité de la Place financière et figure au cœur des préoccupations de ses acteurs. C'est pourquoi la FGPF soutient avec conviction l'association Sustainable Finance Geneva depuis 2008.

Depuis près de 20 ans, de nombreux établissements financiers se sont tournés vers des stratégies d'investissement responsable. La majorité a signé les principes de gestion responsable des Nations Unies. Cet engouement s'explique par la variété des critères de mise en œuvre qui peuvent s'adapter à plusieurs stratégies d'investissement. Pour la place financière genevoise, le principal défi consiste à miser à la fois sur la production et la distribution des produits liés à l'investissement durable.

La FGPF a signifié son engagement en faveur de ce livre grâce à un éditorial signé par Yves Mirabaud.

Cette action de soutien s'est prolongée au travers de l'intervention de Marc Pictet à l'occasion de la soirée de lancement. En rappelant les liens étroits qui unissent finance durable et compétitivité de la Place financière, Marc Pictet a notamment souligné que ce marché représentait non seulement un relais de croissance important, mais aussi un vecteur de différenciation avec les autres Places.

Cet ouvrage explore les territoires de l'innovation durable et démontre que, grâce aux atouts dont elle dispose, la Place genevoise possède un avenir durable



5

Formation

■ Favoriser l'excellence

Les métiers de la finance sont fondamentalement des métiers de personnes, dont le niveau d'exigence en termes de formation, qu'elle soit de base, universitaire ou continue, forme la pierre angulaire de la qualité des services offerts par les banques suisses. La formation représente donc un enjeu majeur pour la FGPF qui en a fait l'une de ses priorités. Bien que n'endossant pas le rôle de formateur, la FGPF veille à ce que l'offre de formation corresponde de manière pragmatique aux exigences des banques et institutions financières de la Place.

Formation universitaire : pérennisation d'un partenariat public-privé

Soutien au Geneva Finance Research Institute (GFRI)

La qualité des talents qui composent la place financière genevoise tient à la diversité de leurs parcours scolaires et académiques. Au travers du GFRI, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) soutient l'Université de Genève en récompensant l'étudiant.e ayant obtenu la meilleure moyenne générale du Master ès Science en Gestion de Patrimoine. Cette année, le Prix Genève Place Financière a été décerné à Nathalie Jennifer Meier, qui a obtenu l'excellente moyenne générale de 5.38 et dont le mémoire de recherche est intitulé "Les exigences de la FINMA concernant la Gouvernance bancaire : Nouvelle circulaire 17|1".

En outre, la FGPF soutient les "Finance Seminar Series". Données par d'éminent.e.s spécialistes dans leurs domaines provenant d'universités prestigieuses, ces conférences ont contribué à apporter un éclairage sur des thématiques actuelles du domaine de la finance.

*Nathalie Jennifer Meier,
lauréate du Prix Genève Place Financière*



Formation continue : renforcer la compétitivité de la Place

Certification SAQ

L'environnement de plus en plus concurrentiel et réglementé du secteur de la gestion de fortune démontre la nécessité pour les établissements de la place financière genevoise de maintenir l'excellence des talents qui la composent aux travers de formations. En ce sens, la formation continue et la certification des conseillers.ères à la clientèle est un élément de réponse opportun en adéquation avec les réalités du terrain. C'est dans ce contexte que la norme SAQ, recommandée par l'Association suisse des banquiers (ASB), s'est positionnée comme un standard valorisé par la profession. Ce nouveau référentiel de compétences propose deux certifications intitulées Certified Wealth Management Advisor (CWMA, marché domestique et marché international), afin de mieux tenir compte de la spécificité des banques actives à l'étranger. Ce choix s'avère particulièrement judicieux pour la Place genevoise, largement orientée vers une clientèle de gestion de fortune internationale.

En 2017, plus de 700 conseillères et conseillers à la clientèle ont été certifié.e.s SAQ auprès de prestataires accrédités, dont trois se trouvent en Suisse. Il s'agit du groupe international Fitch, du Swiss Finance Institute ainsi

que de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB). Ce dernier, localisé à Genève, propose des programmes de formation sur mesure visant à préparer à la certification.

La proactivité des établissements bancaires et financiers à l'égard de la solution innovante que représente cette norme, notamment au regard des nouvelles réglementations, démontre la capacité de la Place financière à formuler des réponses convaincantes aux défis actuels et futurs.



Participation au Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)

Acteur essentiel du paysage de la formation continue dans le secteur bancaire et financier, l'ISFB contribue également au maintien de la compétitivité de la place financière genevoise. La FGPF y participe notamment grâce à la présence de Michel Juvet à la Présidence, Blaise Gøetschin à la vice-présidence et Edouard Cuendet en tant que membre actif du Conseil.

■ Choisir un métier

A l'aube de leur entrée dans le secondaire II, les élèves doivent faire un choix quant à leur future formation. Afin qu'ils puissent appréhender ce moment clé en ayant toutes les cartes en main, la FGPF s'est investie dans des partenariats publics-privés afin de présenter aux jeunes la variété des métiers de la banque, mais également les différents cursus pour les atteindre.

Promotion de l'apprentissage dans les cycles d'orientation genevois

Affichant un taux d'insertion réussie dans le monde du travail extrêmement élevé, la filière de l'apprentissage participe grandement au succès de l'économie suisse. C'est pourquoi la FGPF valorise ce cursus auprès des élèves de 11^{ème} année Harmos. Pour la 2^{ème} année consécutive, des présentations visant à promouvoir l'apprentissage bancaire se sont déroulées dans les cycles d'orientation du Renard, du Foron et nouvellement de Cayla, en janvier 2018. Tout comme l'année précédente, les jeunes ont pu découvrir de manière ludique des métiers emblématiques de la banque, ou encore quelques astuces afin de constituer un dossier de candidature solide en vue d'une postulation à un apprentissage.

Cette deuxième édition du projet Go-Apprentissage vient confirmer la réussite d'un partenariat public-privé au service de la valorisation de ce cursus clé.



Présentation des stages EC en BEM

En octobre 2017, la FGPF s'est rendue à l'École de commerce et de culture générale (ECCG) Aimée-Stitelmann afin de présenter les stages EC en BEM aux élèves de 3^{ème} année de maturité professionnelle. A cette occasion, les jeunes ont pu découvrir la Place financière au travers de quelques chiffres clés, ainsi que les processus de recrutement des banques proposant ce type de stage. Les présentations ont été suivies par une séance de questions et réponses nourrie, permettant ainsi aux élèves d'interroger directement les professionnels.elles des banques en charge de cette population.

Destiné aux élèves en fin d'école de commerce, ce cursus conjugue expérience bancaire pratique et théorique. D'une durée de 12 mois et moyennant la réussite d'examens, les stages EC en BEM mènent à l'obtention du diplôme de maturité professionnelle ainsi que du CFC.

EVÉNEMENT

Zoom métiers Banque et Finance 2017

Le rendez-vous annuel des formations menant aux métiers de la banque s'est déroulé le 29 novembre 2017 à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). A cette occasion, la place financière genevoise a été brièvement présentée, avant de laisser place à des échanges constructifs entre formateurs.trices et participant.e.s. Au total, ce ne sont pas moins d'une soixantaine de jeunes, attiré.e.s par les métiers du secteur bancaire, qui ont pu poser leurs questions à des professionnels.elles du recrutement.

Expo de la Cité des métiers 2018

L'exposition 2018 de la Cité des métiers prendra place à Palexpo du 20 au 25 novembre. Tout comme lors des précédentes éditions, le secteur de la banque sera représenté au travers du stand de la FGPF.

Inspiré du quartier des banques, les visiteurs.euses pourront déambuler dans une rue aménagée en parcours informatif et didactique. Il sera non seulement question de leur présenter les métiers offerts par le secteur de la finance, mais également de les renseigner sur les formations adéquates. Au vu des multiples opportunités professionnelles, il n'est pas toujours évident pour les plus jeunes d'avoir une vision claire. Afin de les aider, ainsi que leurs parents, dans ce choix, la FGPF mettra particulièrement l'accent sur la filière de l'apprentissage bancaire. Dans le but d'illustrer cette dernière, et de proposer aux étudiant.e.s un.e interlocuteur.trice privilégié.e, des apprenti.e.s seront présent.e.s sur le stand pour témoigner de leur parcours et quotidien au sein de leurs établissements respectifs.

Avec un slogan porté sur l'avenir : "dessine demain !", cette édition de la Cité des métiers sera l'occasion de sensibiliser ce jeune public aux thématiques gagnant en importance tant au niveau national qu'international. Il s'agira principalement de la finance durable et des FinTechs.



Cité des métiers : du 20 au 25 novembre 2018 à Palexpo

Référentiels de compétences

La Fondation Genève Place Financière est la seule entité à Genève à établir des référentiels de compétences des métiers bancaires. A cet effet, elle fait appel aux spécialistes métiers des établissements bancaires de la Place.

Les membres de la Commission technique Ressources Humaines et Formation de la FGPF font office de relais auprès des banques.

La FGPF publie des référentiels de compétences pour les métiers suivants :

- Assistant.e de gestion
- Collaborateur.trice compliance
- Collaborateur.trice fichier clients
- Conseiller.ère clientèle commerciale
- Employé.e de banque "back office"
- Gérant.e de fortune
- Relationship manager en commodity trade finance
- Portfolio manager
- Spécialiste en gestion des risques

Cartes de formations

Le secteur financier offre un univers varié et de multiples opportunités professionnelles. Il n'est pas toujours facile de choisir la filière de formation correspondant à ses envies et au métier envisagé.

Afin d'offrir une vision plus claire, la FGPF publie des cartes de formation, selon les thématiques suivantes :

- Economie et finance
- Gestion
- Opérations bancaires
- Compliance, juridique, Fiscalité et comptabilité
- Négoce international de matières premières

Ces cartes répertorient les formations certifiantes et diplômantes selon trois filières de formation : études supérieures à plein temps, études supérieures en emploi, et formation continue.



Conseil

La Fondation Genève Place Financière, créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, a pour objectif de favoriser le développement et le rayonnement de la place financière lémanique. Conduisant son action au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la Place, son Conseil se veut représentatif de la diversité de cette dernière.

Banques commerciales et de gestion

Yves Mirabaud * (Président)	Président du Conseil d'Administration, Mirabaud & Cie SA
Marc Pictet * (Vice-Président)	Associé-gérant, Banque Pictet & Cie SA
Christophe Hentsch	Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA
Guy de Picciotto *	Président du Comité exécutif, Union Bancaire Privée, UBP SA

Banques cantonales

Blaise Gœtschin *	Président de la Direction générale, Banque Cantonale de Genève
Pascal Kiener	Président de la Direction générale, Banque Cantonale Vaudoise

Grandes banques

Jean-François Beausoleil *	Directeur régional Genève, Group managing Director, UBS SA
Pascal Besnard *	Responsable région Genève, Managing Director, Credit Suisse (Suisse) SA

Banques en mains étrangères

Jean-François Deroche* (depuis le 20.04.2018)	Président de la Direction Générale, CA Indosuez (Switzerland) SA
Benoit Dumont * (jusqu'au 31.12.2017)	Président du Conseil d'Administration, JP Morgan (Suisse) SA
Franco Morra	Président Directeur Général, HSBC Private Bank (Suisse) SA

Partenaires

Robert-Philippe Bloch	Président de l'Association vaudoise des banques
Michel Juvet	Associé-gérant, Bordier & Cie, Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire et de la Commission stratégique des compétences bancaires de la FGPF
Xavier Oberson	Avocat chez Oberson Abels SA
André Tinguely (depuis le 07.04.2017)	Président de l'Ordre Genevois d'EXPERT Suisse

* Membres du Bureau

7

Secrétariat

Le Secrétariat assure la bonne exécution des axes prioritaires définis par le Conseil.

Direction, comptabilité et administration générale

Edouard Cuendet	Directeur
Teuta Sinani	Assistante

Communication

Chantal Bourquin	Responsable, Membre de la direction
------------------	-------------------------------------

Promotion et formation

Margaux Ortiz	Cheffe de projet (depuis le 01.10.2017)
Sandrine Lamielle	Cheffe de projet (jusqu'au 30.04.2017)

Services généraux

Emmanuel Barciella	Responsable, (jusqu'au 31.05.2017)
--------------------	------------------------------------

SURVEILLANCE FINANCIÈRE

- Les fonds de la Fondation Genève Place Financière sont gérés par UBS SA.
- La comptabilité est tenue par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), Genève.
- L'organe de révision est la société Verifid SA, Genève.
- Les comptes 2017 ont été approuvés lors de la séance du Conseil du 20 avril 2018.
- La Fondation Genève Place Financière est une fondation reconnue d'utilité publique.
- La Fondation Genève Place Financière est soumise à la supervision de l'Autorité cantonale de surveillances des fondations et des institutions de prévoyance, Genève.

REPRÉSENTATIONS EXTERNES

En 2017, la Fondation Genève Place Financière a siégé dans de nombreuses commissions ou conseils externes, notamment :

- La commission "Retail banking" de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail "Public affairs" de l'Association suisse des banquiers
- Le Conseil de Fondation de Genève Tourisme & Congrès
- La Commission stratégique de la Promotion économique
- Le Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire
- Le Groupe de coordination des activités promotionnelles de Genève

8

Commissions permanentes

■ Commission stratégique des compétences bancaires

La Commission stratégique, composée de membres de la Direction d'établissements bancaires de la place financière lémanique, est l'organe de réflexion stratégique de la Fondation Genève place Financière (FGPF) en matière de formation. Cette commission se réunit notamment pour :

- élaborer des stratégies pour le développement des compétences bancaires de la Place lémanique ;
- promouvoir ses actions et ses supports en Suisse romande ;
- collaborer avec la Commission Formation de l'Association suisse des banquiers (ASB) ;
- rencontrer à intervalle régulier le Chef du Département de l'Instruction Publique (DIP) et ses principaux collaborateurs en charge des dossiers de formation continue ;
- approuver les projets d'actions de formation de la FGPF et valider leur bonne exécution ;
- valider et modifier le règlement relatif à l'accréditation par la FGPF des formations financières et bancaires, et à la reconnaissance cantonale de titres du DIP.

Les membres sont :

Michel Juvet
(Président)

Bordier & Cie,
Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire

Anita Belitz-Krasniqi
Roger Bommer
Christian Scherrer
Edouard Cuendet
Christian Donzé
Dominique Fasel
Christophe Andreani
Alastair Coull
Joan Merino
Olivier Mooser
Vincent Nicole

Swiss Finance Institute
Banque Lombard Odier & Cie SA
Union Bancaire Privée, UBP SA
Fondation Genève Place Financière
Banque Cantonale Vaudoise
Association vaudoise des banques
BNP Paribas (Suisse) SA
Banque Pictet & Cie SA
UBS SA
Groupe Raiffeisen
Credit Suisse (Suisse) SA

■ Commission technique RH / Formation

La Commission technique RH / F est composée de Responsables Ressources Humaines et Formation d'établissements bancaires de la place financière lémanique. C'est un groupe consultatif qui exprime les besoins en formation bancaire et financière.

Cette commission se réunit notamment pour :

- orienter sur les besoins et les attentes des établissements bancaires en matière de formation ;
- vérifier le contenu des référentiels de compétences établis par les spécialistes métiers ;
- vérifier des demandes d'accréditation de formations financières et bancaires, et à la demande du Département de l'instruction publique, préavis des demandes de reconnaissance cantonale de titre ;
- proposer des projets d'action à la Commission stratégique, ou répondre aux sollicitations de cette dernière.

Les membres sont :

Edouard Cuendet Fondation Genève Place Financière
(Président)

Christian Brunet	UBS SA
David Detrey	Banque Pictet & Cie SA
Maryse Gabbay	Credit Suisse (Suisse) SA
Antoni Gori	Banque Cantonale Vaudoise
Ofra Hazanov	Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Romaine Jordan	Banque cantonale de Genève
Tony Quilleret	Union Bancaire Privée, UBP SA
Fabien Smadja	Mirabaud & Cie SA

■ Commission des papiers-valeurs et dérivés

La Commission des papiers-valeurs et dérivés représente les membres romands de la Bourse suisse au sein de la commission des papiers-valeurs de Zurich. La Commission débat notamment des règles de trading, des réglementations, des directives, des nouvelles versions informatiques, ainsi que des orientations stratégiques de la SIX Swiss Exchange.

Les membres sont :

Gery Brodier	Edmond de Rothschild (Suisse) SA
Xavier Gende	Banque Pictet & Cie SA
Claude Magnin	Banque Lombard Odier & Cie SA
Jean-Nicolas Muff	Banque Cantonale Vaudoise
Alexander Neil	EFG Bank
Pierre-Yves Piccand	Banque Cantonale de Genève
Robert-Wells Quinlan	Union Bancaire Privée, UBP SA

9

Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière

L'Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière (ASFGPF) a vu le jour en 2016 et a pour vocation de réunir les acteurs de la Place. Comme son nom l'indique, son objectif est d'apporter un soutien à la FGPF et de créer des liens plus étroits entre les acteurs qui animent la Place financière.

Yves Mirabaud préside cette association, dont le Comité est également composé de Pascal Besnard (responsable de la région Genève, Credit Suisse (Suisse) SA), Ilan Hayim (Président du Conseil d'administration de la Banque J. Safra Sarasin Ltd), Gabriele Odone (Market Head pour Genève, Banque Julius Bär & Co. Ltd), et Edouard Cuendet (directeur de la FGPF). La composition du Comité reflète ainsi la diversité de la Place.

Depuis sa création, l'ASFGPF a connu un développement très encourageant puisqu'elle compte actuellement plus de 35 membres.

L'Assemblée générale, qui s'est tenue le 27 novembre 2017, a permis d'accueillir Mark Branson, directeur de la FINMA. Ce dernier a dressé un bilan du secteur financier, 10 ans après le début de la crise financière. Il est notamment revenu sur les raisons qui ont conduit à l'éclatement de cette crise et s'est exprimé sur l'évolution du secteur bancaire suisse, qui a su faire preuve d'une grande capacité de résilience. Au bénéfice d'une remarquable solidité, les banques ont mis en place les mesures requises pour répondre aux exigences en matière de liquidités et de fonds propres. Elles font d'ailleurs l'objet d'une surveillance étroite de la part de la FINMA.

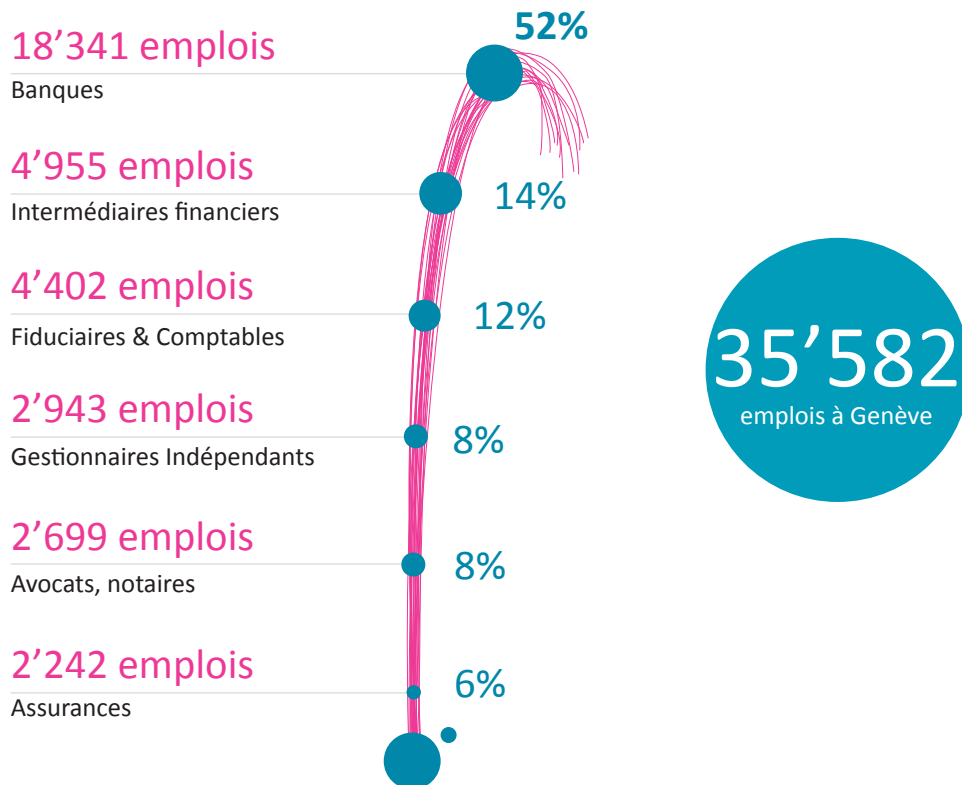
Consciente du fait que la diversité constitue un atout compétitif essentiel, l'autorité de surveillance a présenté aux membres de l'ASFGPF ses initiatives en vue d'une régulation et d'une supervision différenciée (cf. p. 7). Mark Branson a esquissé trois axes d'action : diminuer la complexité de la réglementation pour les établissements de taille modeste, libérer de certaines exigences les moins risqués d'entre eux et réduire la fréquence des audits prudentiels afin de faire baisser les coûts. Cette vision pragmatique vise la concrétisation du principe de proportionnalité.



10

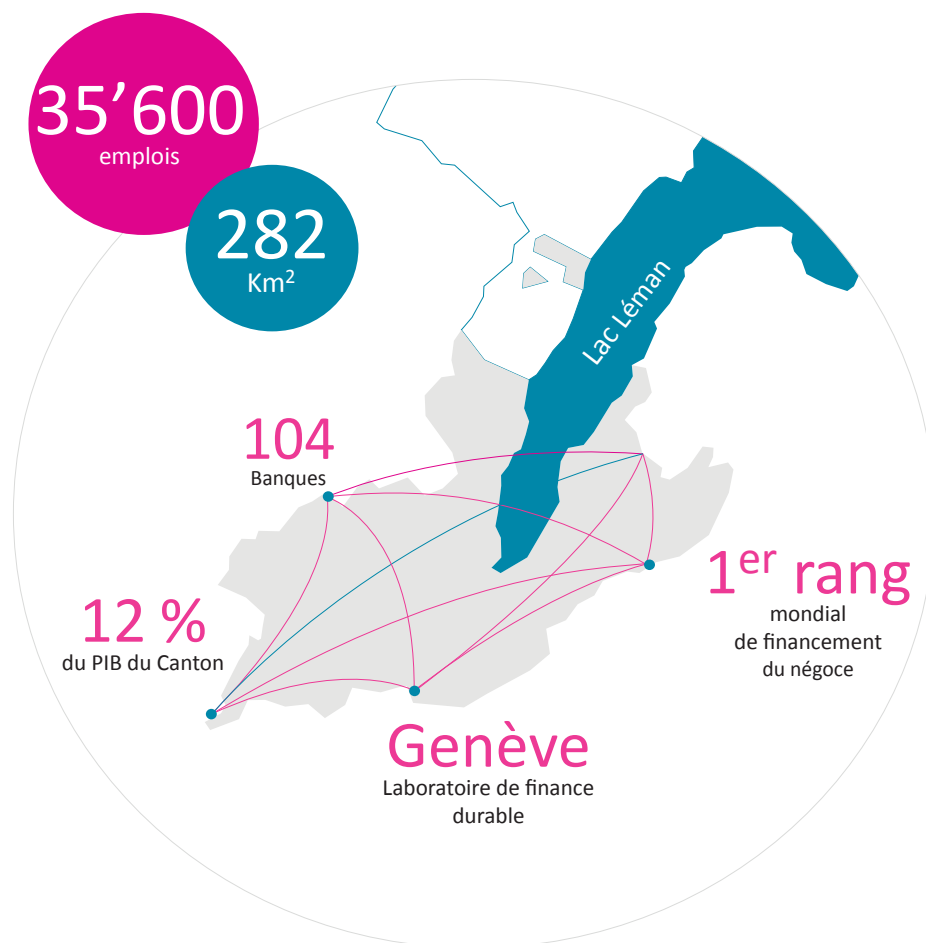
La place financière genevoise en chiffres

■ Les emplois de la place financière genevoise



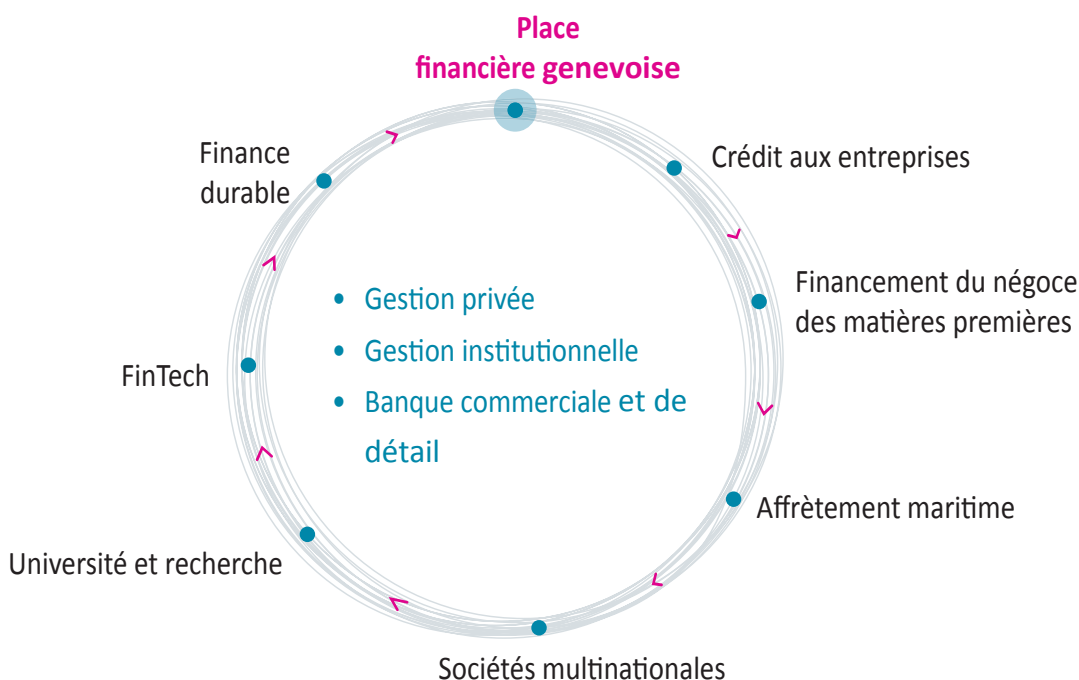
Sources : BNS ; FINMA, REG - Répertoire des Entreprises du canton de Genève - septembre 2017

■ La place financière genevoise



■ L'effet cluster

Héritière d'une tradition remontant à plus de 500 ans et fondée sur une éthique rigoureuse, la place financière genevoise jouit d'un rayonnement international. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La gestion de fortune permet notamment d'assurer le substrat nécessaire au financement du négoce de matières premières et aux crédits. Ceux-ci favorisent le développement d'autres services comme l'affrètement maritime et l'inspection. Ces derniers contribuent, à leur tour, à attirer de nombreuses sociétés multinationales. Enfin, cette chaîne de valeurs unique renforce la qualité des universités et de la recherche et fait de Genève un acteur incontournable de la finance durable.



Impressum

Rédaction

Fondation Genève Place Financière

Photographies

Fondation Genève Place Financière

Graphisme

François Dumas, DREAMaxes, Genève

Traduction anglaise

Interserv SA, Lausanne

Impression

Imprimerie Atar, Genève

Le rapport annuel 2017 est également disponible en français et en anglais sur
www.geneve-finance.ch



Fondation Genève Place Financière

Rue du Général-Dufour 12
Case postale 5312
CH – 1211 Genève 11

T +41 (0)22 849 19 19

www.geneve-finance.ch
info@geneve-finance.ch



#FGPF